



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 décembre 2019**

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Heure début séance : | 20h30 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 18 |
| Nombre de conseillers présents : | 17 |
| Procurations : | 1 |
| Madame Nelly MARECHAL donne procuration à Monsieur Jean Laurent KERNEVEZ | |
| Nombre de votants : | 18 |
| Secrétaire de séance : | Pascal DAGORN |

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, même s'il a été reçu un peu tard.

Monsieur le Maire signale qu'il souhaite ajouter trois délibérations à l'ordre du jour.

- compromis pour l'achat des terrains de Keridreuff ;
- SDEF : travaux basse tension et Télécom alimentation de la pharmacie du parking du séminaire + travaux basse tension et Télécom bd Général de Gaulle projets du séminaire

1. DETR rue Emile Zola

Monsieur le Maire présente le projet de demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux rue Emile Zola. Le projet concernant cette rue consiste en la réfection de la voirie et l'effacement des réseaux. Le but est la sécurisation de la voie.

Le coût des travaux est de 182 239.50 €.

La demande DETR correspond à la moitié de la somme, soit 91 119.75 €.

Mme GUILLOU se pose des questions sur le financement de ces travaux de voirie.

La réponse de la Préfecture aura lieu en février 2020.

VOTE : unanimité

2. DETR : séminaire, action n° 2 du protocole de revitalisation

Monsieur le Maire fait un point rapide sur le protocole de revitalisation et indique les éléments constitutifs de l'action n° 2 : création d'un espace culturel dédié à la musique. Ce projet structurant pour le développement de la commune permet de réhabiliter la partie centrale du petit séminaire et de lui redonner vie grâce au projet de Cité Musicale en créant à la fois des espaces de répétitions, des salles de spectacles, un studio d'enregistrement et une médiathèque musicale.

Monsieur le Maire précise que les financements sollicités pour l'opération n° 4 seront transférés vers l'opération n° 2 «Création d'un espace culturel sur le thème de la musique ». En effet, l'opération n°4 « création d'ateliers d'artistes et d'artisans » change de nature. D'une part, les artistes et artisans concernés préfèrent faire revivre différents pas-de-porte dont les dimensions et dispositions leur conviennent mieux. D'autre part, le bâtiment concerné par l'opération n° 4 est destiné à un autre projet complémentaire des différentes opérations du protocole de revitalisation.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération :

| FINANCEURS | Dépense subventionnable H.T. du projet | Taux sollicité | Montant sollicité de la subvention |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|
| Etat : D.S.I.L. Dynamisme bourgs ruraux F.N.A.D.T. Dynamisme bourgs ruraux D.E.T.R. | | 6,94 % 12,53 % 19,96 % | 119 548 € 216 000 € 344 000 € |
| Région Dynamisme bourgs ruraux | | 24.83 % | 428 000 € |
| Département | | 5.80 % | 100 000 € |
| Autres financements publics : Région PCC – Valorisation du Patrimoine | | 1.74 % | 30 000 € |
| TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.) | 1 237 548 € | 71.80 % | |
| Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%) | 486 004 € | 28.20 % | |
| TOTAL (coût de l'opération H.T.) | 1 723 552 € | 100,00 % | |

Monsieur le Maire indique donc que, pour ce programme, il est sollicité les subventions suivantes :

- 344 000 € au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux
- 119 548 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (D.S.I.L.)
- 216 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (F.N.A.D.T.) pour la création d'un espace culturel dédié à la musique dans la partie centrale du séminaire.

VOTE : unanimité

3. Travaux extension basse tension et Télécom – boulevard Général de Gaulle – projets du séminaire – ER2019-218-2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : extension Basse Tension et Télécom – Boulevard du Général de Gaulle – projets du séminaire.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PONT-CROIX afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- réseaux BT, HTA 22 800,00 € HT
- génie civil - infrastructure telecom 2 350,00 € HT
- Soit un total de 25 150,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 22 800,00 €

⇒ Financement de la commune :

- Réseaux BT, HTA 0,00 €
- Génie civil - infrastructure telecom 2 820,00 €

Soit un total de 2 820,00 €

VOTE : 14 pour et 4 abstentions

4. Extension basse tension et Télécom – alimentation de la pharmacie du parking du séminaire –ER2019-218-3 Programme 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : extension Basse Tension et Télécom – Alimentation de la pharmacie du parking du séminaire.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PONT-CROIX afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

| | |
|---------------------------------------------|----------------|
| - réseaux BT, HTA..... | 9 150,00 € HT |
| - génie civil - infrastructure telecom..... | 3 050,00 € HT |
| Soit un total de..... | 12 200,00 € HT |

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------------------|------------|
| ⇒ Financement du SDEF : | 9 150,00 € |
| ⇒ Financement de la commune : | |
| - Réseaux BT, HTA..... | 0,00 € |
| - Génie civil - infrastructure telecom..... | 3 660,00 € |
| Soit un total de..... | 3 660,00 € |

VOTE : 14 pour et 4 abstentions

5. Travaux de sécurisation du réseau basse tension sur le P24 à Kergroas et effacement de réseaux Télécom ER-2018-218-5 Programme 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation du réseau Basse Tension sur le P24 à Kergroas et effacement des réseaux Télécom.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Pont-Croix afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Ainsi l'estimation des dépenses se monte à :

| | |
|-------------------------------------------|----------------|
| ⇒ Réseau B.T..... | 87 200,00 € HT |
| ⇒ Réseau téléphonique (génie civil)..... | 29 800,00 € HT |
| Soit un total de <u>117 000,00 € H.T.</u> | |

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

| | |
|------------------------------------------------|--|
| ⇒ Financement du SDEF : 94 650,00 € | |
| ⇒ Financement de la commune : | |
| • 0,00 € pour la basse tension | |
| • 22 350,00 € pour les télécommunications | |
| Soit au total une participation de 22 350,00 € | |

Concernant les travaux d'effacement Télécom, les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 22 350,00 euros HT pour les réseaux de télécommunications.

VOTE : unanimité

6. Vente du bâtiment de l'école des sœurs

Monsieur le Maire a reçu une offre (caduque au 30.12.2019) pour l'achat du bâtiment de l'ancienne école des sœurs par l'EURL Méridienne Concept, représentée par Monsieur Olivier DELMAS, Kergroas à Pont-Croix. L'offre d'achat concernant la parcelle AC 509 et ses bâtiments situés place de l'Eglise, est formulée ferme au prix de 50 000 € hors frais de notaire, avec paiement comptant non assujéti à obtention d'un financement.

Par contre, cette offre est faite sous réserve de condition suspensive : absence de servitude susceptible d'affecter l'usage et la propriété du bien immobilier. Monsieur le Maire signale que l'acquéreur a un projet d'hôtellerie de 15 à 20 chambres.

VOTE : unanimité

7. Projet Finistère Habitat de 6 logements rue Marcel Pella

Le 17 octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de vendre à Finistère Habitat la parcelle AB n° 528p. Afin d'être en mesure, avant la régularisation définitive de cette vente, de signer un acte notarié de type compromis ou promesse unilatérale de vente engageant les deux parties, le Conseil Municipal doit donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette vente.

VOTE : unanimité

8. Mandat spécial pour un déplacement au Congrès des Maires

Suite à leur participation au Congrès des Maires fin novembre 2019, une délibération doit être prise pour dédommager de leurs frais Monsieur le Maire et ses adjoints.

VOTE : unanimité

9. Tarifs 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs, les conditions de locations des salles communales applicables en 2020.

a. Locations de salles

1) Conditions

Pour la réservation d'une salle pour quelque activité que ce soit, une demande écrite doit être faite en Mairie. **Il est obligatoire de fournir une attestation d'assurance.**

Les salles et l'Office sont exclusivement réservés à titre gratuit aux associations.

La location pour des activités d'ordre privé (repas, apéritifs, soirées..) n'est pas autorisée.

La mise à disposition payante d'une salle pourra être autorisée aux entreprises.

Les loueurs sont financièrement responsables de toute dégradation constatée après usage.

2) Mise à disposition des salles aux associations autres que pontécruiciennes et entreprises locales dans le cadre d'activités ou d'animations culturelles et sportives.

| | | |
|---------------------------------|-------------------------------------------|----------|
| Théâtre | Matinée ou après-midi | 150,00 € |
| | Journée ou soirée | 300,00 € |
| Salle 2 et 3 | Matinée ou après-midi | 40,00 € |
| | Journée et soirée | 80,00 € |
| Salle d'activités Henri Matisse | Matinée ou après-midi | 150,00 € |
| | Journée ou soirée | 300,00 € |
| Activités régulières | Somme forfaitaire annuelle / intervenants | 400,00€ |

VOTE : unanimité

b. Tarifs des concessions dans le cimetière communal et columbarium

Idem

| 10. CIMETIERE | |
|------------------------------------|----------|
| CONCESSION TEMPORAIRE DE 15 ANS | 110,00 € |
| CONCESSION TRENTENAIRE | 200,00 € |
| COLUMBARIUM | |
| CONCESSION POUR 15 ANS | 360,00 € |

VOTE : unanimité

c. Droits de place

| ASSUJETTIS | TARIFS | CAUTION Encaissable si les lieux ne sont pas remis en état ou si le lieu d'installation n'est pas respecté |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Industriels forains à l'occasion des fêtes locales | 31 € | 80 € |
| Cirques aux capacités d'accueil réduites à savoir un chapiteau d'une surface inférieure à 500 m ² | 31 € | 80 € |
| Professionnels extérieurs à la Commune et organisant des manifestations lucratives ponctuelles | 200 € | 80 € |
| Terrasses des commerçants (hors convention) | Forfait de 650 €/ an Ou 3 €/jour | |
| Terrasses Place de la République (sous convention) | Forfait de 1000,00 € | |

VOTE : unanimité

d. Médiathèque

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la commission culture et patrimoine, il a été proposé de mettre en place la gratuité à la médiathèque pour les habitants de la communauté des communes Cap Sizun – Pointe du Raz. Monsieur le Maire propose donc de fixer les tarifs ainsi :

| Communauté des communes | Abonnement | Tarifs | Caution |
|----------------------------|------------|---------|---------|
| Adulte | Individuel | Gratuit | |

| | | | |
|--------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------|---------|
| Enfant (- 18ans) | Individuel | Gratuit | |
| Hors Communauté des communes et estivants | | | |
| Adulte | Individuel | 20,00€ | |
| Enfant (-18 ans) | Individuel | 1 Abonnement adulte obligatoire par famille | |
| Prêt de liseuse | Individuel | En fonction de l'abonnement | 50,00 € |

Pour information, le nombre d'abonnés est de 1 460.

VOTE : unanimité

Infos sur les projets en cours :

- *Mutualisation de locaux entre Cap Sizun Animation et Diwan :*

CSA et Diwan ont trouvé un terrain d'entente pour mutualiser les locaux de l'ancienne école maternelle. Un algéco de 60 m2 sera mis à la disposition de l'école Diwan pour une durée de 3 ans. Cette mutualisation prendra effet le 02 mars 2020. Mme GUILLOU demande le prix de la location. Il lui est répondu 570 €, Diwan participant à hauteur de 300 € mensuels, sur 3 ans.

- *Réorganisation de la cantine :*

Il a été évoqué une réorganisation des services de la cantine entre les écoles Henri Matisse et Diwan (horaires). Une réunion sera programmée début janvier 2020.

- *Mutualisation de la garderie :*

Il a été évoqué un projet de partage de la garderie géré par le centre aéré (ALSH). A cet effet, une réunion sera programmée début janvier 2020 avec les différents partenaires.

Questions diverses :

- Monsieur MOAN demande quels travaux sont en cours de réalisation sur le séminaire. Monsieur le Maire lui répond que ce sont des travaux électriques, télécom et fibre optique.

- Aussi Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'arrivée de la fibre sur la commune :
 - . 2 armoires seront installées, rue Emile Zola et Keridreuff, en 2020
 - . 2 autres armoires, rue Marcel Pella et lotissement de Lanéon, en 2022.

- Madame GUILLOU s'interroge sur la facture « Blue Head » concernant leur prestation. Lors du dernier Conseil Municipal du 16 octobre, les élus devaient se prononcer sur un devis daté d'octobre 2019 alors que la facture avait déjà été payée. Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement il faut que le devis soit à une date antérieure à la facture. Il promet qu'à l'avenir, il sera vigilant à l'application de cette règle.

- Madame GUILLOU s'interroge également sur un article paru dans Ouest France sur la fracture numérique. Elle demande qu'en est-il des cours d'informatique donnés à l'espace numérique de la médiathèque. Monsieur le Maire répond qu'ils reprendront en janvier.

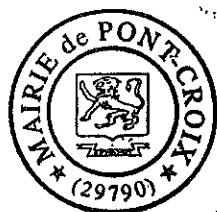
- Madame GUILLOU a demandé à voter une motion soutenant les facteurs en difficulté et la mauvaise distribution du courrier. Monsieur le Maire lui répond « être en contact permanent avec la Poste. Il est hors de question de fermer la Poste. Cependant elle doit avoir une organisation qui fonctionne pour que le courrier arrive en temps et en heure ».

- Vente de Keridreuff : Monsieur le Maire informe que la délibération prévue pour la vente de Keridreuff (vote : 17 pour + 1 contre) ne sera pas utile. Celle du 16.10.2019 est suffisante pour la notaire.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 11 décembre 2019 à 22h00

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 26 décembre 2019



Le Maire
Benoit LAURIOU